

RAPPORT N° 03/4-87
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DE SOLS SOUPLES
ET REALISATION DE REVETEMENTS ANTI-DERAPANTS
DANS DES ECOLES

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre de la maintenance du bâti scolaire, la Commune envisage de procéder à la réfection de sols souples à l'intérieur de classes, ainsi qu'à la réalisation de revêtements anti-dérapants sur des coursives, dans les écoles suivantes :

* Classes

- . Maternelle Centrale,
- . Primaire Henri Dunant ;

* Coursives

- . Maternelle Bancouliers.

Ces travaux consisteront notamment à la :

- dépose de sols souples dégradés,
- préparation des supports,
- réfection de la partie concernée.

Le coût global de l'ensemble est estimé 105 000 euros TTC.

Le financement est de :

- . 70 % Région,
- . 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2003.

Je vous demande, en conséquence :

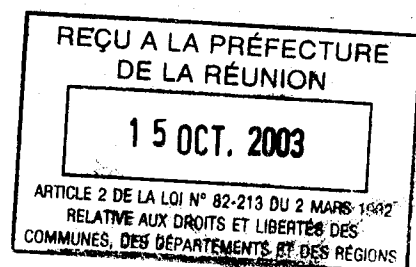
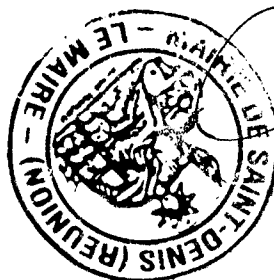
1. d'approuver le projet de réfection de sols souples et de réalisation de revêtements anti-dérapants ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

RAPPORT N° 03/4-87

- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 23.13 ;
- 3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 4. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
- 5. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-87
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**REFECTION DE SOLS SOUPLES
ET REALISATION DE REVETEMENTS ANTI-DERAPANTS
DANS DES ECOLES**

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-87 présenté par le Maire, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réfection de sols souples à l'intérieur de classes et de réalisation de revêtements anti-dérapants sur des coursives, dans les écoles suivantes :

* Classes

- . Maternelle Centrale,
- . Primaire Henri Dunant ;

* Coursives

- . Maternelle Bancouliers.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

DELIBERATION N° 03/4-87

- enveloppe budgétaire : Budget principal 2003 - Chapitre 23 et Article 23.13 (coût global estimé à 105 000 euros TTC).

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

